

Image not found or type unknown



Congé payé suite démission

Par **titeuf87**, le **14/10/2010** à **18:23**

Bonjour, rn rn voila je vais démissionner d'un emploi pour rejoindre un autre job. rn Mon patron me dit de prendre mes congés car il veut pas me les payer. Le problème c'est que si je prend mes congés cela décale le préavis à part si il y a un accord entre moi et le patron. rn Mettons que je prenne pas mes congés que je démissionne au bout d'un mois. rn Mes congés me seront il payé? rn Ou alors vais je tout perdre? rn rn Merci de vos réponses.